

Bruxelles-Londres-Dublin, un alignement impossible

► Charles Michel effectue une visite auprès des frères ennemis irlandais et britanniques.

► L'évitement du retour d'une frontière intra-irlandaise paraît incompatible avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union douanière européenne.

LONDRES

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Il est clair que rester dans l'Union douanière serait le plus raisonnable. Mais on ne peut forcer personne. » En sortant d'une rencontre de trois quarts d'heure avec Theresa May au 10, Downing Street, Charles Michel n'a pas trahi s'il a effectivement essayé de conforter la Première ministre britannique dans l'idée qui semble désormais être la sienne que, tout compte fait, le Royaume-Uni ferait bien de rester dans l'Union douanière européenne. Du moins encore pour un certain temps après la sortie de l'UE. La cheffe du gouvernement britannique avait pourtant, dès l'entame de la négociation du Brexit, fixé comme « lignes rouges » la sortie tant de l'Union douanière que du Marché unique.

Mais la question du maintien du Royaume-Uni dans l'Union douanière à terme, qui pourrait être tranchée plus tard, pend comme une épée de Damoclès sur une question beaucoup plus urgente, et qui doit en principe être bouclée entre Londres et les 27 d'ici le prochain sommet européen fin juin : la question irlandaise.

C'est le motif de la double visite que le Premier ministre belge effectue ces mercredi et jeudi à Londres puis sur la frontière irlandaise, et à Dublin où il rencontrera le « Taoiseach », le Premier irlandais Leo Varadkar.

« Backstop »

Avec un mot au centre de toutes les conversations et négociations, tant entre Londres et l'UE, qu'entre Londres et Dublin, et sur lequel se déchire ces derniers jours le gouvernement britannique : le « backstop ». Ce « filet de sécurité » est un principe qui a été négocié en décembre dernier entre l'UE et le Royaume-Uni. Il prévoit que, quel que soit le type de relation future que Londres et l'Union établiront après le Brexit, le Royaume-Uni garantira un alignement réglementaire total de l'Irlande du Nord sur le Marché unique européen pour le commerce des biens, à défaut et tant que les Britanniques ne trouveront pas d'autre système permettant que le commerce entre les deux Irlandes (la République et l'Ulster) se poursuive sans aucune entrave.

Mais depuis que l'accord a été conclu sur ce point, Londres n'a toujours pas pu présenter aux Européens ni une conception claire de cette relation future où le Royaume-Uni resterait hors de l'Union douanière européenne, ni a fortiori un schéma évitant la restauration d'une frontière physique entre les deux Irlandes. Les deux questions sont intrinsèquement liées : la nécessité et la nature d'un dispositif sur la frontière inter-irlandaise dépendra si les deux côtés de l'île se retrouveront ou non dans deux blocs douaniers différents.

Si aucune solution alternative n'a été

trouvée à ce jour par Londres, c'est peut-être tout simplement parce que la seule solution « raisonnable » consiste à ce que le Royaume-Uni reste dans l'Union douanière après le Brexit. C'est ce que pensent les experts, et bon nombre d'acteurs impliqués dans la négociation, qu'ils soient européens mais aussi... britanniques. Theresa May elle-même semble s'être rendue à l'évidence. Mais elle bute sur l'opposition des « Brexiters » de son gouvernement (dont le ministre des Affaires étrangères Boris Johnson et le ministre chargé du Brexit David Davis), et de la frange dure de son parti. Pour eux, rester dans l'Union douanière, ce serait priver leur pays de la capacité de négocier des accords commerciaux en solo avec le reste du monde...

La controverse a du coup envenimé la question de la frontière irlandaise et celle

du « backstop ». Afin de calmer ses « Brexiters », Madame May a déclaré cette semaine que le « filet de sécurité » destiné à maintenir l'Irlande du Nord alignée sur l'UE – mais dès lors potentiellement coupée du reste du Royaume-Uni – serait limité dans le temps.

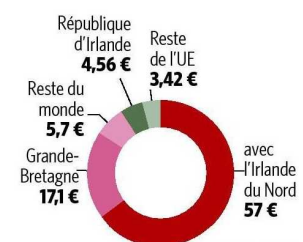
Pas de formule magique

Ce à quoi les Européens lui ont immédiatement rappelé que le « backstop » auquel elle a consenti en décembre s'appliquerait « à défaut et tant que le Royaume-Uni n'aura pas trouvé d'alternative » pour éviter la restauration d'une frontière commerciale sur l'île irlandaise... On en est là, et personne ne semble avoir trouvé la formule magique pour contenter tout le monde. ■

JUREK KUCZKIEWICZ

Répartition des ventes et exportations de l'Irlande du Nord en 2016

En milliards



LE SOIR - 24.05.18



BREXODUS

La Lloyd's à Bruxelles

Charles Michel a profité de son passage éclair à Londres pour rendre visite à la Lloyd's, le mythique marché de

l'assurance. L'entreprise vient de recevoir mardi une licence de la Banque nationale de Belgique de Londres pour installer sa filiale européenne à Bruxelles. Lloyd's of London était la première à

choisir Bruxelles alors que ses différents acteurs financiers cherchaient à déménager leurs activités de Londres en raison du Brexit qui menace l'accès au marché unique européen. Le CEO de la filiale sera

Vincent Vandendael, un Belge qui est déjà directeur commercial de Lloyd's. La filiale bruxelloise proposera ses produits à partir du 1^{er} janvier 2019 et devrait créer 40 emplois. (b)

J'Y VOIS CLAIR

Pourquoi la nomination de la directrice générale adjointe de la ville de Mons est-elle polémique ?

Pour en avoir le cœur net, la ministre des Pouvoirs locaux a demandé à son administration de se pencher sur le dossier.

Le cadre général. En mars 2018, le conseil communal de Mons désigne Anne-Sophie Charle comme directrice générale adjointe de la ville. La décision est assortie d'une condition suspensive : la titulaire actuelle doit réussir le stage qui la verra accéder au mandat de directrice générale, sa fonction devenant vacante. Anne-Sophie Charle est arrivée première (80 %) lors d'un examen au-dessus de tout soupçon. Durant son propre stage, elle devra obtenir le certificat de management public.

Le contexte. Anne-Sophie Charle

peut être considérée comme une proche d'Elio Di Rupo. Elle est fonctionnaire communale et a autrefois dirigé le cabinet du bourgmestre, qui lui a confié le secrétariat général de Mons 2015. Le 28 avril, alors que la future mandataire s'apprêtait à prêter serment, un violent incident a opposé Elio Di Rupo et Georges-Louis Bouchez (MR) en plein conseil communal. Le chef de l'opposition demandait un huis clos, qu'il n'a pas obtenu, afin d'évoquer des problèmes de légalité. Dans un contexte pré-électoral électrique, la polémique n'en finit pas de rebondir.

La position du Gerfa. Dans le numéro de mai de son mensuel, le Groupe d'étude et de Réforme de la Fonction administrative livre sa vision : « La nomination

est triplement illégale, tranche ce groupe de pression. Il s'agit d'une nomination anticipée et conditionnelle qui n'est pas permise. Elle prive le futur conseil communal de son pouvoir de nomination puisque celle de la lauréate actée en avril n'interviendra définitivement que le 1^{er} janvier. » Comme souvent, l'argumentaire du Gerfa est affaibli par des considérations sur la politisation, les médias et « l'exaspération des Wallons ».

La position de la Ville. Ce mercredi, l'hôtel de Ville a réagi par voie de communiqué : « Il n'y a rien d'illégal à une désignation sous condition suspensive et celle-ci tient compte des circonstances particulières à la Ville de Mons. » A Mons en effet, la direction générale de l'administration communale est en friche depuis

2015. Une seule personne occupe la fonction principale et celle d'adjointe, une situation intenable pour une ville de 100.000 habitants. D'où la désignation d'Anne-Sophie Charle « pour garantir au mieux la continuité des services. »

L'intervention de la ministre. Valérie De Bue (MR) n'a été saisie d'aucun recours de la part de la candidate non retenue, la seule habilitée à agir. Ce mercredi, la ministre des Pouvoirs locaux a écrit à son administration afin qu'elle fasse la clarté sur la procédure validée par le conseil communal du 28 avril dernier. Polémique bientôt close ?

alignement impossible

entreprises En Irlande, on préfère l'union à la douane

REPORTAGE ■
BELFAST ET NEWRY

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Lorsque notre organisme a entamé son existence, nous faisons face à des barrières. Puis, nous avons embrassé les opportunités. Mais avec le Brexit, il est fort possible que nous en revenions à devoir nous coltiner des barrières... » L'accent traînant, le timbre métallique et le débit monocorde confèrent un air de résignation à Aidan Gough, le directeur stratégique d'InterTradeIreland. En ce 1^{er} mai, nous sommes à Newry, la petite ville nord-irlandaise qui, avec Dundalk de l'autre côté d'une frontière devenue imperceptible, constitue l'interface économique entre les deux Irlandes, l'Ulster appartenant au Royaume-Uni d'un côté et la République d'Irlande de

l'autre. Au premier étage du siège de cette institution créée par les accords de paix du Vendredi-Saint (1998) afin de favoriser le commerce intra-irlandais, son directeur nous explique le nouveau service aux entreprises développé par ITI : le conseil en préparation au Brexit.

Car ce sont les petites et moyennes entreprises qu'InterTradeIreland assiste prioritairement. Pour elles, le commerce intra-irlandais constitue 81 % du volant d'affaires. « Le Brexit pourrait avoir un effet disproportionné sur les PME, poursuit Aidan Gough. Car tout ce qui est discuté actuellement au sujet de l'Irlande dans les négociations sur le Brexit, viendra avec un coût. »

Plus rien n'est clair

La crainte existentielle ici est que le Brexit ait pour effet majeur de restaurer une frontière douanière entre l'Irlande du Nord et la République. Une « frontière dure » dont l'Union européenne a exclu le retour, condition sine qua non de tout accord de sortie du Royaume-Uni, et surtout du futur traité de libre-échange que Londres souhaite contracter avec l'UE. Mais depuis décembre dernier, lorsque la Première ministre britannique Theresa May et le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker ont officialisé un accord sur la question, plus rien n'est clair. Londres doit apporter la solution pratique à la quadrature du cercle : comme assurer une sortie du Royaume-Uni, et donc de l'Ulster, du Marché

unique et de l'Union douanière européenne sans restaurer de frontière ni pour les humains (cela, c'est relativement simple), ni pour les marchandises (ce qui l'est beaucoup moins). À défaut, Londres devra accepter le « filet de sécurité » imposé par l'UE : un « alignement réglementaire total » sur le Marché unique et l'Union douanière, de manière à éviter tout obstacle aux échanges entre les deux Irlandes (voir ci-contre). « Vous ne pouvez éviter une infrastructure de frontière si vous avez des différences de tarifs douaniers ou de réglementations : c'est aussi simple que cela, assène Aidan Gough. On ne voit aucune solution, et c'est le scénario le plus mauvais sur lequel on a le plus de visibilité. »

Depuis le pré-accord de décembre dernier, on gamberge co-

té britannique sur des « solutions technologiques » qui permettraient de faire circuler simplement toutes les marchandises, celles relevant du régime UE et celles qui n'en relèveraient pas. « Nous ne pensons pas qu'il existe des systèmes appropriés à ce jour », constate Trevor Lockart, patron d'une grande entreprise agro-alimentaire et président de la section nord-irlandaise du CBI, le patronat britannique. *Nous sommes tout simplement favorables au maintien [du Royaume-Uni] dans l'Union douanière.* »

Des centaines de milliers de livres de frais

À Belfast, nous avons l'occasion de rencontrer divers représentants du monde de l'entreprise. Christopher Morrow, directeur politique de la Chambre de commerce, qui représente plutôt les PME, reconnaît « ne

pas avoir de position prononcée pour ou contre l'Union douanière ». Mais il pointe que « nos membres veulent des réponses, et nous ne sommes pas en mesure de leur en donner ». C'est bien connu, « l'incertitude n'est pas une bonne chose pour le taux de création d'entreprises », confirme Roger Pollen, de la Fédération

des petites entreprises : « *Le taux de disparition d'entreprises est de 8 % en Irlande du Nord : c'est le même niveau que la moyenne du Royaume-Uni. Mais le taux de création d'entreprises est aussi de 8 % chez nous, alors qu'il est de 14 % dans le reste du Royaume-Uni.* » L'inquiétude sur la question de la frontière et l'incertitude qu'elle génère auprès des entrepreneurs nord-irlandais pèse lourdement sur leur manière d'envisager l'avenir.

Très concrètement, la sortie du Royaume-Uni hors de l'Union douanière européenne pourrait entraîner le retour de droits de douane. L'un de ses effets concrets pour les entreprises en serait dès lors la nécessité de prendre en compte les « règles d'origine » : ce sont les critères qui déterminent la provenance d'un produit en fonction de ses composants et du lieu où la transformation substantielle a eu lieu, et partant les éventuels tarifs douaniers auxquels il doit être soumis. « *Nous avons calculé que pour une entreprise, les frais de certificats de règles d'origine pourraient atteindre 800.000 livres (680.000 euros) !* »

Le problème dépasse d'ailleurs les questions douanières. Ce sont probablement les divergences ré-

glementaires qui, à terme, entraîneront le cas échéant la nécessité de contrôles et donc de coûts supplémentaires pour les entre-

prises. En particulier dans le domaine phyto-sanitaire, ce qui pour une Irlande où l'agriculture constitue une part capitale de l'économie, est un problème majeur. Et si ces contrôles ne font pas leur réapparition sur la route Nord-Sud, « *combien réapparaîtront sur la route Est-Ouest ?*, c'est-à-dire sur la frontière que constituerait la mer d'Irlande, entre l'île irlandaise et celle de la Grande-Bretagne, demande Allie Renisson, responsable des Affaires européennes à l'Institut des administrateurs, basé à Londres. *Car de nos jours, la plupart des contrôles sont dus aux*

différences réglementaires ». Ce qu'on appelle les barrières non douanières. « *De toute manière, tous les coûts d'inspection et de contrôles incomberont aux entreprises*, ajoute Trevor Lockart. *Le secteur agro-alimentaire opère en général avec une marge de 3 %...* » Sous-entendu : toute la marge pourrait être engloutie dans ces nouveaux coûts...

Pénurie de main-d'œuvre

Enfin, la perspective du Brexit

semble déjà produire anticipativement un autre effet collatéral : la pénurie de main-d'œuvre. « *Dans mon entreprise dont l'activité est répartie des deux côtés de l'Irlande, 60 % de la main-d'œuvre vient du reste de l'UE*, explique encore Trevor Lockart. *Mais 3 à 4 % de nos travailleurs sont en train de quitter l'Irlande du Nord. Pour diverses raisons : la chute de la livre sterling, l'amélioration de la conjoncture dans l'UE, mais aussi l'incertitude liée aux scénarios d'après-Brexit. Et cette même incertitude rend le pourvoi à leur remplacement difficile.* »

L'Irlande du Nord cherchera probablement à obtenir des exemptions à la politique d'immigration plus restrictive que le Royaume-Uni mettra en place, et qui a été l'un des arguments centraux de la campagne politique pour la sortie de l'UE. Ce ne sera pas le moindre des paradoxes du Brexit : « *Notre marché de l'emploi local ne nous suffira pas, nous aurons besoin de la main-d'œuvre européenne* », complète l'entrepreneur nord-irlandais. Qui conclut, désabusé : « *Nous avons rejoint l'UE pour des raisons économiques. Nous la quittons pour des raisons politiques...* » ■

J. K.